



## TRANSPORTS AVEC VEHICULES PRIVES

*De nombreuses activités scolaires (par exemple : excursions, visites, spectacles, etc.) ne sont possibles que grâce à la disponibilité de parents transportant des élèves dans leur voiture privée.*

*Nous attirons votre attention sur les exigences fédérales en matière de dispositifs de sécurité pour les enfants dans les véhicules privés.*

« Selon l'art. 3a al. 4 de l'Ordonnance fédérale sur les règles de la circulation routière (OCR), les enfants mesurant moins de **150 centimètres** devront être protégés jusqu'à l'âge de **12 ans** par un dispositif de retenue pour enfant – à savoir **un siège auto pour enfant** ou **un rehausseur** - adapté au poids de l'enfant et satisfaisant aux normes de la commission économique pour l'Europe **ECE version 44.03 ou 44.04** (cf. étiquettes de contrôle sur le siège).

En principe, l'installation de 3 dispositifs de retenue pour enfants **sur la banquette arrière** d'un véhicule est autorisée. De même, un enfant sécurisé par un dispositif de retenue peut être transporté **sur le siège avant**, à condition que le mode d'emploi du véhicule ne l'exclue pas en raison de l'airbag.

Un enfant non attaché ou non sécurisé par un dispositif de retenue adapté à son poids et à sa taille risque des blessures graves voire mortelles en cas de collision. Le non-respect des dispositions peut en cas d'accident également entraîner une réduction des prestations d'assurance pour faute grave, **responsabilité qu'assume le/la conducteur/trice du véhicule privé et non pas les collectivités, même si le transport est effectué dans le cadre d'une activité scolaire.**

Enfin, lors d'un contrôle de police, l'amende sanctionnant un transport d'enfant de moins de 12 ans non attaché ou sans dispositif de retenue approprié est fixée à CHF 60 (ch. 312.2 de l'annexe de l'Ordonnance sur les amendes d'ordre OAO). » *Tiré de [www.fr.ch/dics](http://www.fr.ch/dics)*

*Nous restons à disposition pour tout complément d'information et vous transmettons nos meilleures salutations.*

La Directrice

Les Enseignant-e-s